

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «citoyenneté et développement durable»

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 18 novembre 2009

10 Talents creillois – détermination des prix et approbation du règlement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 28 |

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Le 18 décembre prochain à 18 heures, la Ville de Creil organisera pour la première fois la « Soirée des Talents Creillois » au théâtre de la Faïencerie. Cette opération fait l'objet d'un co-financement dans le cadre de la dotation développement urbain.

C'est un concours ouvert à toutes les personnes physiques ou morales œuvrant ou résidant sur le territoire de la commune de Creil et ayant brillé dans l'un des six domaines suivants : sport, culture, solidarité, économie, écocitoyenneté et éducation-formation. L'objectif est de valoriser les talents creillois ayant permis un rayonnement de Creil et de ses habitants.

Un appel à candidature a été publié par le biais d'une campagne de communication et un jury paritaire de 19 membres désignés par le maire a été constitué. Ce jury est présidé par Nicole Capon, première adjointe et composé de 6 élus (concernés par les thématiques), de 6 personnalités qualifiées creilloises et de 6 responsables des services administratifs. Ces derniers ayant voix consultative.

Les talents désignés par le jury recevront un trophée ainsi que des prix en bons d'achats pour les encourager à poursuivre leurs actions ou leurs projets futurs.

SOUS-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS

C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

| Catégories | Types de prix attribués |
|----------------------------|---|
| Culture | Bons d'achat pour des livres, places de spectacles, bon d'achat de matériels (maximum 800 € par personne) |
| Sport | Bons d'achat pour de l'équipement sportif, places de spectacles (maximum 800 € par personne) |
| Solidarité | Bons d'achat pour des livres, places de spectacles (maximum 800 € par personne) |
| Economie | Places de spectacles, bons d'achat de matériels (maximum 800 € par personne) |
| Eco citoyenneté | Bons d'achat dans des boutiques commerce équitable de Creil, Bons d'achat pour places de spectacles, des livres et du matériel (maximum 800 € par personne) |
| Education-formation | Bourses de matériels destinés à la poursuite des études, bons d'achat pour des livres, places de spectacles (maximum 800 € par personne) |
| Prix spéciaux | Bons d'achats divers (maximum 800 € par personne) |

Les trophées et prix seront remis lors de la réception du 18 décembre 2009. Pour chaque catégorie, plusieurs prix sont possibles sur la base d'un montant global de 10 000 € maximum. Il s'agit de bons d'achat à utiliser dans des commerces du bassin creillois participant à l'opération.

Le jury s'est dotée d'un règlement d'attribution de ces prix, il vous est proposé de l'adopter.

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et développement durable » en date du 18 novembre 2009,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser l'octroi de bons d'achats aux lauréats de la soirée des talents creillois sur la base d'un montant total de 10 000 € au maximum.

Article 2 : d'approuver le règlement du jury des talents creillois.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, (compte 6714/023/CR).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMMAIN

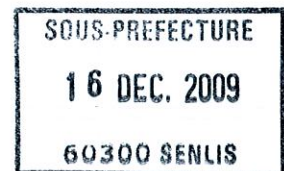


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil le 16/12/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE